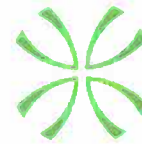




MNHN SJ N°427-19



ipt
Instituto
Politécnico
de Tomar

W.

CONVENTION POUR LA RÉALISATION D'UN MASTER ERASMUS MUNDUS « QUATERNAIRE ET PRÉHISTOIRE »

ENTRE

- **Università degli Studi di Ferrara**, Ferrara, Italie; code fiscal n. 82000590388, domicilié au 35 de via Ariosto; 44100 Ferrara, représenté par le Magnifique Recteur pro-tempore Giorgio Zauli;
- **Universitat Rovira i Virgili**, Tarragona, Espagne; domicilié au C/ de l'Escorxador s/n, 43003 Tarragona, représenté par le Recteur María José Figueras Salvat
- **Instituto Politécnico de Tomar**, Tomar, Portugal ; domicilié en Estrada da Serra, 2300, Tomar, représenté par le Recteur João Paulo de Freitas Coroado;
- **Muséum National d'Histoire Naturelle** (Département de Préhistoire), Paris, France, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, domicilié au 57 rue Cuvier, 75005 Paris, représenté par son Président, Bruno David ;

par la suite nommées "Institutions partenaires" ;

ATTENDU

- que les Institutions d'enseignement supérieur jouent un rôle central dans le cadre du développement de la dimension culturelle européenne et du développement de la compétitivité internationale du système européen d'enseignement supérieur ;
- qu'il est nécessaire de renforcer la procédure d'internationalisation des systèmes d'enseignement supérieur;
- que les Institutions partenaires ont créé un consortium, pour le Master « Erasmus Mundus » depuis 2004 et qu'elles désirent conserver le Master international Quaternaire et Préhistoire (IMQP) de façon indépendante du financement de la part de la CE ;
- que suite à l'invitation à participer à l'appel à propositions EAC-A03-2018, le partenariat a exprimé la volonté de continuer le master IMQP avec le label de la Communauté Européenne ;
- que les Institutions partenaires ont été choisies sur la base de leur tradition affirmée d'enseignement des thèmes généraux du Master ; que leur répartition permet de couvrir les différents domaines des disciplines relatives au Quaternaire et à la Préhistoire et d'en proposer un cadre unifié pédagogique et scientifique à l'échelon européen ;

l

IL EST CONVENU CE QUI SUIT ENTRE LES DIFFÉRENTES PARTIES

Art. 1 – (Objet de la Convention)

Les Institutions partenaires désirent maintenir un enseignement universitaire mis en place depuis 2004 répondant aux caractéristiques prévues dans le programme de la Communauté Européenne « Erasmus Mundus », destiné aux étudiants qui possèdent un diplôme universitaire sanctionnant un premier niveau d'éducation supérieure d'une durée d'au moins trois (3) années.

Le cours aura une durée de deux (2) ans pour un total de 120 (cent vingt) crédits de formation (système de crédits ECTS – European Credit Transfer System), et sera désigné « International Master in Quaternary and Prehistory, IMQP ». Le programme des cours sera consacré aux thématiques suivantes : préhistoire, paléanthropologie, méthodes et techniques appliquées à la recherche archéologique et préhistorique, géologie et paléontologie du Quaternaire, conservation et valorisation du patrimoine. La description détaillée du parcours est disponible dans l'Annexe A de la présente convention.

Pour que le Master ait une réelle dimension internationale et voit la participation concrète des enseignants et des étudiants de Pays Tiers, des partenariats seront souscrits avec les Institutions des Pays Tiers et d'autres Institutions Européennes telles que celles mentionnées dans l'Annexe B de la présente convention.

Les Institutions partenaires s'engagent à collaborer aux fins d'élargir le partenariat extra européen.

Art. 2 – (Programme pédagogique)

Le Master offre un programme d'études de haut niveau, qui procède du partage et du transfert de connaissances et de compétences des différentes Institutions qui adhèrent à l'initiative.

Une Institution d'origine est prévue pour chaque étudiant, dans laquelle il sera inscrit, ainsi qu'une (ou plusieurs) Institution(s) qui l'accueille(ront) pour la validation d'au moins trente pour cents (30 %) des crédits (soit 36 ECTS). L'étudiant devra effectuer une partie de ses activités dans le cadre international afin d'obtenir une formation de haut niveau sanctionnée par l'obtention d'un diplôme d'étude sous sceau double ou multiple.

Les programmes des enseignements, les modalités, les lieux de réalisation des différents parcours pédagogiques et l'application d'un système de crédits (ECTS), sont définis dans le programme conjoint approuvé par les institutions partenaires et détaillé dans l'Annexe A.

Le programme comprend les activités destinées à promouvoir l'étude d'au moins deux (2) des langues des pays dans lesquels ont leur siège les Institutions partenaires.

Art. 3 – (Engagement des Institutions partenaires)

Les Institutions partenaires s'engagent à :

- mettre à disposition leurs propres enseignants pour la réalisation du programme pédagogique et pour les activités de tutorat et d'orientation des étudiants;
- mettre à disposition les structures nécessaires au déroulement de la formation (salles de conférences, laboratoires) en supportant les coûts y afférents ;
- assurer à tous les étudiants inscrits au programme de Master un accès égal aux services existant dans les structures des institutions partenaires (bibliothèques, salles informatiques, le cas échéant restauration);
- favoriser le logement des étudiants y compris ceux qui viennent des Pays Tiers dans des conditions confortables et, si possible, à des prix conventionnés ;
- maintenir le Master pour une période d'au moins cinq (5) promotions ;
- contribuer à la recherche des financements pour des bourses d'études destinées aux étudiants.



Art. 4 – (Organes décisionnaires du Master)

Le siège administratif du Master est établi auprès de l'université de Ferrara (Italie).

Les organes décisionnaires du Master, dont la structure est détaillée en Annexe C, sont:

- Un Coordinateur, membre de l'institution où le Master aura son siège administratif.
- Le Coordinateur est assisté par un groupe des responsables nationaux (un ou deux pour chaque pays membre).
- Un comité de gestion (CG), composé par 4 membres (parmi lesquels le coordinateur) aura la fonction d'assurer la gestion générale et locale du Master.
- Un conseil pédagogique (CP), composé par 14 membres (professeurs, *stakeholders*, étudiants) plus les 4 membres du comité de gestion, aura comme finalité de suivre et mettre en oeuvre les contenus des enseignements, de suivre la progression des étudiants et d'organiser la mise en oeuvre des mesures proposées par les comités d'évaluation.
- Un comité d'évaluation interne et un d'évaluation externe qui auront comme finalité la surveillance et l'évaluation de la réalisation et du développement des activités du Consortium.

La norme de référence utilisée sera, lorsqu'il est applicable, le règlement intérieur de l'institution où le Master « Erasmus Mundus » a son siège administratif.

Art. 5 – (Admission et inscription)

Le nombre maximal d'étudiants n'est pas arrêté. Tous les dossiers des étudiants qui possèdent les pré-requis pour l'admission seront examinés par le Comité pédagogique.

Les sélections et les inscriptions, effectuées en suivant les procédures en vigueur au sein de l'Institution partenaire d'origine, sont reconnues par les autres Institutions participantes au Master.

Les étudiants sélectionnés par les Universités partenaires seront inscrits au Master auprès de l'institution concernée et auprès du siège administratif du Master.

A cette fin, chaque Institution communiquera au siège administratif du Master l'état civil des candidats à l'inscription pour la première année. Les années suivantes, elle communiquera au plus tôt les listes d'étudiants inscrits en première et seconde année, ainsi que la liste des étudiants qui renoncent à poursuivre les cours.

Art. 6 – (Réservation de places pour les étudiants et enseignants provenant de Pays Tiers)

Si le programme se voit financé dans le cadre du projet « Erasmus Mundus Joint Master Degree », chaque année, chacune des Institutions partenaires réservera aux étudiants et aux enseignants provenant des Pays Tiers un nombre de bourses de mobilité mises à disposition par le programme. Les candidats seront sélectionnés selon des critères d'admission communs, dans le respect des dispositions en vigueur dans les pays partenaires.

Art. 7 - (Durée et fréquence)

Le Master aura une durée de 2 (deux) ans. La date de début des enseignements sera celle décidée par le Conseil Pédagogique.

La formation de chaque étudiant devra prévoir sa présence à plein temps :

- pour une durée permettant la validation d'au moins 30% des crédits nécessaires à l'obtention du diplôme (soit 36 ECTS), dans l'institution partenaire qui a validé son inscription ;
- pour une durée permettant la validation d'au moins 30% des crédits nécessaires à l'obtention du diplôme (soit 36 ECTS), dans une ou plusieurs institution(s) d'accueil différente(s) de celle qui a validé son inscription.



- pour une durée permettant la validation d'au moins six (6) crédits dans une ou plusieurs institution(s) d'accueil (partenaires ou associés) de celles mentionnées ci-dessus (autres partenaires et partenaires associés du Master).

Pour chaque candidat sera nommé un tuteur choisi par les membres du Conseil pédagogique, qui devra suivre personnellement le candidat pendant son parcours universitaire de formation.

Art. 8 – (Droits d'inscription)

Pour l'inscription au Master des étudiants provenant des Pays Tiers est prévu un droit défini chaque année par les Institutions partenaires, indépendamment du lieu de sélection et d'inscription.

Pour l'inscription au Master des autres étudiants, le droit d'inscription est celui prévu par l'institution partenaire auprès de laquelle l'étudiant est inscrit.

Art. 9 – (Financement pour les inscrits et pour les activités du Master)

En tout état de cause, le programme pourra être mis en place, sur la base des lois en vigueur dans les Pays des institutions partenaires, même en l'absence de bourses d'études « Erasmus Mundus ».

Chaque Institution partenaire s'engage à rechercher des moyens (à l'échelle nationale ou communautaire) en vue du financement, au moins partiel, des autres étudiants du Master.

Les dépenses pour les activités du Master seront normalement à la charge de l'Institution au sein de laquelle l'activité se déroule, éventuellement aidée par un financement d'origine nationale ou communautaire.

Art. 10 – (Examen final)

L'examen final sera organisé au sein d'une des institutions partenaires selon les règles qui y sont en vigueur. La siége d'organisation de l'examen final sera décidé par le CG chaque année et suivra autant que faire se peut un tour de rôle.

Art. 11 – (Jury de l'épreuve finale)

La commission d'examen comprendra, pour chacune des sessions uniques tenues dans les institutions partenaires, au moins :

- . 2 (deux) membres étrangers désignés chaque année par le Coordinateur, les responsables nationaux et le Conseil pédagogique, désignation qui prendra en compte leur compétence reconnue dans le domaine du Master « Erasmus Mundus » ;

- . 1 (un) membre désigné par le Directeur, Président ou Recteur de l'institution qui organise l'examen ;

- . en tout état de cause, un responsable national et le ou les membres de l'Institution partenaire concernée qui siègent au Conseil pédagogique.

La majorité des membres de la commission d'examen final du Master « Erasmus Mundus » doit avoir un rang académique professoral (professeur, assimilé ou habilité à diriger des recherches).

Art. 12 – (Thèse ou Mémoire de Master)

Le candidat devra déposer sa thèse ou son mémoire de Master auprès de l'institution partenaire dans laquelle il a été inscrit ainsi qu'auprès du siège administratif du Consortium.



l
1/1

La thèse devra être écrite et soutenue oralement dans une des langues officielles de l'Union Européenne, en accord avec le Conseil Pédagogique.

Le candidat présentera aussi un résumé substantiel écrit en langue française ou anglaise.

Art. 13 – (Diplôme)

Chaque étudiant qui aura passé avec succès l'examen final se verra décerner le titre de « Master Erasmus Mundus en Quaternaire et Préhistoire ». Le diplôme sera décerné conjointement par toutes les Institutions Partenaires signataires de la présente Convention.

Le diplôme sera délivré par l'Université des Etudes de Ferrara et comportera les logos distinctifs des toutes les Institutions qui viendront s'ajouter, en plus de celui du Programme Communautaire (si le projet financé).

Art. 14 – (Litiges)

En cas de controverses inhérentes à l'interprétation et/ou à l'exécution de la présente convention, les partenaires reconnaissent la compétence du tribunal du pays dans lequel est situé le siège administratif du Consortium.

Art 15 – (Date d'effet et durée de l'accord)

La durée de l'accord est de 4 (quatre) ans à compter de la signature ; il pourra être renouvelé par accord entre les Parties qui devra être communiquée par écrit au moins trois (3) mois avant son expiration.

Article 16 – (Protection des données)

Les parties s'engagent à maintenir la plus stricte confidentialité des informations, des données et des documents auxquels elles peuvent avoir accès en vertu du présent accord, ainsi que d'autres accords spécifiques, à ne pas les utiliser à des fins autres que celles prévues et à veiller au bon respect de la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel. L'accès aux données à caractère personnel et leur cession à des tiers ne seront possibles que s'ils sont autorisés de manière expresse par le présent accord, par tout accord spécifique pouvant être souscrit ou lorsqu'une loi les autorise.



l
lv.

Instituto Politecnico de Tomar
Prof. João Paulo de Freitas Coroado – Recteur

Date _____

INSTITUTO POLITÉCNICO
DE TOMAR
João Paulo de Freitas Coroado

Università degli Studi di Ferrara
Prof. Giorgio Zauli – Recteur

Date 28-02-2020

Giorgio Zauli



l

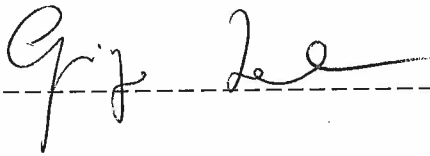
Universitat Rovira i Virgili
Prof. Maria José Figueras Salvat – Recteur

Date _____


UNIVERSITAT
ROVIRA I VIRGILI
RECTORAT

Università degli Studi di Ferrara
Prof. Giorgio Zauli – Recteur

Date 28-02-2020

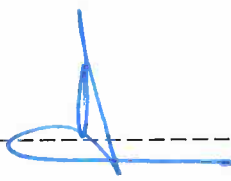




h

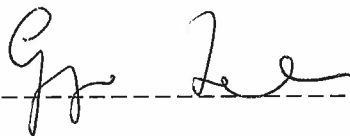
Muséum National d'Histoire Naturelle
Prof. Bruno David – Président

Date _____



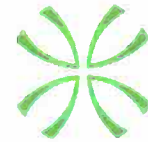
Università degli Studi di Ferrara
Prof. Giorgio Zauli – Recteur

Date 28-02-2020 _____





MNHN SJ N°427-19



ipt
Instituto
Politécnico
de Tomar

ANNEXE A

Le master IMQP, objet de ce projet, met en lien quatre des principales institutions européennes investies dans la recherche en préhistoire, rompues à une collaboration étroite, et un groupe de partenaires choisis dans le cadre du présent projet et dont le rôle est ciblé. A partir de leurs expertises diversifiées, le Consortium IMQP a créé une plateforme de collaboration qui se base sur l'échange des compétences, équipements et collections afin de développer une formation interdisciplinaire dans le cadre de la préhistoire et de générer un réseau qui puisse faciliter l'employabilité des étudiants.

L'objectif spécifique est de poursuivre le développement d'une école d'excellence en préhistoire, dont les bases ont été jetées dès avant la première candidature Erasmus Mundus de l'IMQP. Il se décline de la façon suivante :

- ✓ Former et accompagner la réussite professionnelle d'étudiants d'origines géographique, culturelle et universitaire très diverses à l'ensemble des aspects qui fondent la connaissance de toutes les facettes de l'histoire de l'humanité sur le temps long ;
- ✓ partager les valeurs scientifiques et humanistes liées à cette histoire qui relève de l'évolution, de l'adaptation biologique, culturelle et sociale, de l'expansion et de la dissémination des groupes humains et des cultures,
- ✓ identifier la part que doivent occuper ces valeurs dans la réponse que nos sociétés apportent aux grands enjeux actuels (changement climatique, gouvernance de la nature, migrations etc.) ;

Cet objectif revient donc à développer une communauté d'apprentissage qui s'adresse non seulement aux étudiants et enseignants de l'IMQP, mais implique de façon active les partenaires associés et les alumni,

- ✓ orientée vers la réussite des étudiants, l'identification et la réalisation de leur projet professionnel, leur insertion dans une communauté scientifique et professionnelle internationale multidisciplinaire et inter-sectorielle,
- ✓ qui en retour contribue à maintenir et développer l'excellence institutionnelle du partenariat et accroît la qualité des relations entre partenaires universitaires et partenaires associés (universitaires et entreprises ou organisations des secteurs public et privé).

La **structure conjointe** du master (fig. 1) se décline en quatre groupes principaux :

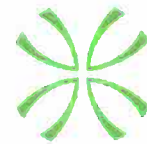
- ✓ cours/activités dispensés de manière équivalente dans toutes les institutions (cours de base) ;
- ✓ cours donnés dans une seule institution (car en accord avec des compétences/laboratoires spécifiques), et accessibles en e-learning ;
- ✓ cours donnés dans une seule institution en collaboration avec tous les professeurs du master partageant la même expertise disciplinaire ;
- ✓ stages/laboratoires disponibles dans toutes les institutions et stages spécifiques disponibles dans une seule institution ou en dehors du partenariat (partenaires associés ou acteurs externes).

Les étudiants, mis à part les cours de base obligatoires, peuvent construire leur parcours d'études (toujours en accord avec leur tuteur) en fonction de la spécialisation souhaitée. Le choix de l'institution de première inscription est libre mais les étudiants doivent obligatoirement y suivre les cours de base et valider un minimum de 42 ECTS. La présentation du master et les cours de mise à niveau (8 ECTS – avec l'intervention des professeurs de toutes les universités partenaires) seront organisés on-line (visioconférence interactive et travail en back office) ; chaque institution partenaire sera responsable de 2 ECTS pour remettre à niveau les connaissances de base des étudiants provenant de parcours d'études très différents (géologie, archéologie, conservation du patrimoine, histoire, biologie, sciences naturelles...). Le choix de mettre en place une mise à niveau on-line a été fait principalement pour faciliter aux étudiants non-européens l'accès à ces cours. En effet, ces derniers doivent souvent attendre l'obtention de leur permis de séjour pour pouvoir venir dans le pays de leur institution d'inscription. L'obtention d'un visa Schengen de 365 jours est devenu pratiquement impossible puisque la plupart des ambassades ne délivrent pas ou plus de visa Schengen à entrées multiples aux étudiants (il s'agit d'une observation faite à partir de plus de 14 ans d'expérience de Master IMQP).

Au cours de leur première mobilité, les étudiants doivent valider au moins 36 ECTS (répartis entre stage / cours / cours intensifs / mémoire de master) et au moins 6 ECTS pendant leur deuxième mobilité. La deuxième mobilité a pour objectif



MNHN SJ N°427-19



ipt
Instituto
Politécnico
de Tomar

l'acquisition de connaissances transversales (principalement dans le cadre de la gestion des biens culturels), utiles pour optimiser leur formation et diplôme dans un contexte professionnel. Cette mobilité sera faite chez un des partenaires associés (université/centre de recherche/entreprise privée) ou dans le cadre d'un des cours intensifs organisés par le Consortium. Les 18 ECTS restants pourront être validés, aux choix, dans une des institutions partenaires, chez un des associés, dans des institutions privées ou publiques collaborant avec le master IMQP. Le total des ECTS acquis pour le mémoire de master se situe entre 30 et 36 (en fonction du sujet de mémoire et du travail de laboratoire nécessaires). Les 36 ECTS seront subdivisés comme suit : 12 ECTS pendant la mobilité + 18 ECTS validés dans la 1^{ère} ou la 2^{ème} institution + 6 ECTS dans le cadre du stage ou de la mobilité transversale.

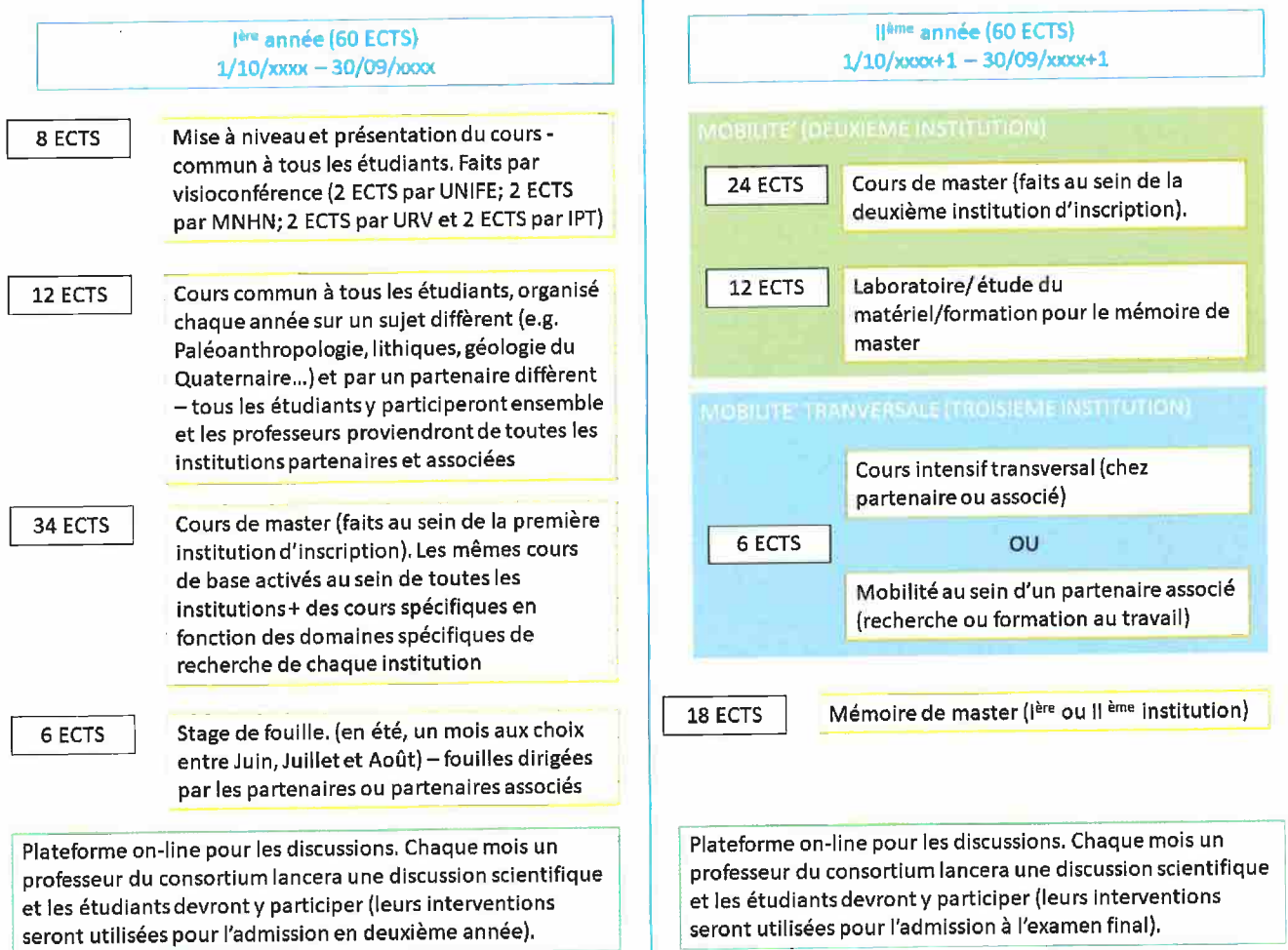
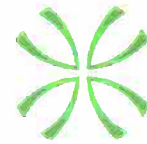


Fig. 1: structure générale du master IMQP et des mobilités.



MNHN SJ N°427-19



ipt
Instituto
Politécnico
de Tomar

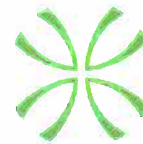
ANNEXE B

Partenaire	Raisons de l'implication	Rôle
IPHES	Cette institution était déjà partenaire associé du master IMQP et au cours des années passées son rôle est devenu de plus en plus important car un grand nombre d'étudiants IMQP y ont effectué leur stage.	Accueillir les étudiants en stage, mettre à disposition les laboratoires (archéobotanique, géoarchéologie, GIS, technologie lithique, micropaléontologie, zooarchéologie et taphonomie paléanthropologie, zooarchéologie) et fournir du matériel archéologique pour la réalisation des mémoires de master.
UNIVERSIDAD AUTONOMA DE MADRID	Ce nouveau partenaire associé a été inclus grâce aux collaborations commencées dans le cadre du master IMQP et par les collaborations avec un professeur invité.	Les professeurs de l'UAM participeront activement à l'enseignement du master (en réalisant aussi deux des vidéo-laboratoires prévues, voir 4.5) et à l'encadrement des stages et mémoires de master. Les étudiants pourront faire leur stage au sein de l'UAM et utiliser leurs laboratoires.
UNIVERSIDADE FEDERAL de SANTA MARIA	Ce nouveau partenaire associé a été inclus grâce aux collaborations de recherche avec le consortium IMQP et grâce à plusieurs <i>alumni</i> qui sont aujourd'hui professeurs/chercheurs au sein de cette université brésilienne.	Les étudiants du master auront la possibilité de suivre des cours sur la Préhistoire d'Amérique du Sud, d'effectuer leur stage de fouilles et une partie de leur mémoire de master au sein de cette université. Les mobilités vers l'UFS seront financées par le consortium IMQP (au moins deux par an, sur la base du nombre d'étudiants intéressés).
CENIEH	Ce centre de recherche a déjà collaboré avec l'IMQP et dispose de laboratoires spécialisés dans l'évolution humaine qui complètent ceux disponibles dans d'autres centres IMQP.	Les étudiants peuvent effectuer leurs travaux de recherche dans ce centre qui est doté de nombreux laboratoires et les chercheurs du CENIEH peuvent participer à la direction de ces travaux.
UNIVERSITE D'ALGIERS	Cette université collabore à la recherche et à l'enseignement avec des partenaires de l'IMQP depuis plus de 20 ans. Plusieurs étudiants de cette université ont déjà passé le master IMQP lors de promotions précédentes.	Les professeurs de l'Université d'Algiers participeront aux cours et séminaires organisés par l'IMQP et offriront une ultérieure possibilité de développement réciproque du réseau de collaboration en matière d'enseignement.
Centre Nationale de Recherches	Cette institution est le plus important centre de recherche en préhistoire et	La collaboration avec ce centre permettra aux professionnels et aux chercheurs de partager

l
1h.



MNHN SJ N°427-19



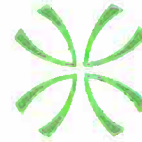
ipt
Instituto
Politécnico
de Tomar

<p>Préhistoriques Anthropologiques et Historiques (CNRPAH)</p>	<p>quaternaire d'Algérie. Ce centre collabore depuis longtemps avec l'URV et l'IPHES sur plusieurs projets de recherche.</p>	<p>des cours et des séminaires dans le but d'accroître les possibilités professionnelles des étudiants.</p>
<p>Schola. Didáctica Activa, SL</p>	<p>Cette entreprise est spécialisée dans l'élaboration de ressources didactiques dans le domaine de l'archéologie destinées aux écoles. Elle a également beaucoup d'expérience dans la formation de guides du patrimoine.</p>	<p>Les étudiants pourront y effectuer des stages et acquérir une expérience professionnelle dans le domaine du transfert de connaissances vers la société et le public.</p>
<p>EOS ARQUEOLOGIA S.C. P - EVEHA – Arpa Ricerche</p>	<p>Ces 3 entreprises sont spécialisées dans l'archéologie préventive : diagnostics archéologiques, fouilles de sauvetage, contrôle archéologique et restauration.</p>	<p>Les étudiants auront l'occasion de faire des stages dans ces entreprises afin d'apprendre les techniques de fouilles de sauvetage. De plus, ces entreprises donneront des cours dans le cadre du master et participeront à la formation professionnelle à travers des séminaires organisés chaque année.</p>
<p>UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI SIENA</p>	<p>Cette Université a une longue tradition dans le domaine des fouilles du Paléolithique moyen et supérieur. De nombreuses collections y sont conservées.</p>	<p>Les étudiants pourront faire des stages dans cette Université et auront accès aux collections afin de les utiliser comme matériels de comparaison. Les étudiants pourront aussi participer aux chantiers de fouilles dirigés par UNISI.</p>
<p>ITM- Municipio de Maçao - CPGP</p>	<p>Ces trois institutions, strictement liées à l'IPT, constituent un réseau de recherche dans les domaines de la Préhistoire et de la géologie du Quaternaire.</p>	<p>Les étudiants pourront y faire des stages et utiliser gratuitement les laboratoires. De plus, ils auront accès à toutes les collections gardées par l'ITM et le CPGP.</p>
<p>UISPP</p>	<p>Il s'agit de la plus grande association au monde de préhistoire (dans laquelle sont associés plus ou moins tous les préhistoriens et protohistoriens).</p>	<p>L'association permettra d'augmenter les contacts du Consortium IMQP et ainsi diffuser les informations concernant le master. De plus, elle donnera aux étudiants la possibilité de faire des stages axés sur l'organisation de congrès mondiaux.</p>
<p>UNIVERSITAS WACANA CHRISTIAN UNIVERSITY</p>	<p>Cette université indonésienne est en train de développer des cours en préhistoire et collabore depuis 5 ans avec le master IMQP (3 cours intensifs pour les étudiants IMQP ont été organisés à l'UKSW)</p>	<p>L'Université collaborera avec le consortium pour l'organisation de cours intensifs sur la préhistoire du Sud-Est asiatique et sera une base d'appui pour les étudiants qui participeront aux fouilles de Sangiran.</p>

l
h.



MNHN SJ N°427-19



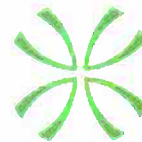
ipt
Instituto
Politécnico
de Tomar

UNIVERSITE' PERPIGNAN	DE	L'université de Perpignan est liée au MNHN grâce notamment aux fouilles de la Caune de l'Arago. Elle possède des enseignements de préhistoire et de nombreux laboratoires, surtout axés sur la géologie. Les étudiants auront la possibilité de faire des stages dans les laboratoires de l'Université de Perpignan et utiliseront les infrastructures et équipements mis à disposition par celle-ci pour les fouilles de la Caune de l'Arago.
--------------------------	----	---

l
lh



MNHN SJ N°427-19



ipt
Instituto
Politécnico
de Tomar

ANNEXE C

Les organismes décisionnaires du master sont définis ci-dessous et illustrés dans la figure 2 :

- ✓ le **comité de gestion (CG)**, composé par 4 membres (parmi lesquels le coordinateur) aura la fonction d'assurer la gestion générale et locale du master ; chaque membre sera relié à deux figures du personnel non académique de chaque institution partenaire (qui s'occuperont de la gestion financière et des aspects administratifs relatifs aux contrats, aux bourses supplémentaires, aux documents de mobilité et aux services pour les étudiants) ; le CG aura aussi la fonction de superviser l'organisation des cours conjoints, de coordonner les actions de suivi des étudiants après la fin du master et de préparer les rapports pour les comités d'évaluation interne et externe. Enfin, le CG s'occupera de rédiger les rapports pour l'EACEA, tandis que les contacts avec l'EACEA seront gérés par le coordinateur ;
- ✓ le **conseil pédagogique (CP)**, composé par 14 membres (professeurs, *stakeholders*, étudiants) plus les 4 membres du comité de gestion, aura comme finalité de monitorer et implémenter les contenus des enseignements, de monitorer la progression des étudiants et d'organiser la mise en œuvre des améliorations proposées par les comités d'évaluation ; toutes les questions critiques soulevées seront discutées ici ; les professeurs du CP seront élus (par vote télématique) au sein de chaque institution par tous les enseignants du master de l'institution et pour 4 ans ; les représentants des partenaires associés (universitaires et non universitaires) seront volontaires et resteront en charge 2 ans ; les étudiants seront élus (par vote télématique) par tous les étudiants de master (1^{ère} et 2^{ème} année) ;
- ✓ la fonction et l'organisation des **comités d'évaluation interne et externe** ont déjà été décrites au point 2.2 ; en ce qui concerne l'évaluation interne, les étudiants seront élus (par vote télématique) par tous les étudiants de master ; les professeurs et le représentant des partenaires associés seront proposés par le CP ; en ce qui concerne l'évaluation externe, les membres seront proposés par le CG et le CP en utilisant les listes des évaluateurs disponibles au sein de chaque institution ;
- ✓ la fonction du **comité de sélection** est décrite au point 2.4 ; les membres seront proposés par le CP et ratifiés par le Recteur de l'Université de Ferrara.

Le **partage d'informations** entre les partenaires et les partenaires associés se basent sur des réunions périodiques en présence et télématiques. Comme déjà évoqué, le CG est en contact constant par mail et téléphone et organise au moins deux réunions en présence par an (depuis 2004, 4 réunions par an ont été organisées en moyenne). Le CP se réunira en présence une fois par an mais utilisera des moyens télématiques à chaque fois qu'il sera nécessaire d'évaluer/résoudre des problèmes et/ou de proposer des modifications au plan d'études. De plus, toutes les informations seront partagées sur le site internet du master et les documents échangés sur le *cloud* du master .

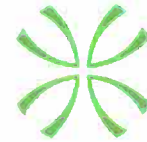
Afin de garantir la **promotion du master**, tous les partenaires et les associés seront impliqués en suivant les stratégies expliquées au point 4.4.

L'**implication des étudiants** est prévue à plusieurs niveaux : évaluation des cours et du master en général (voir points 2.1 et 2.2), discussions avec les tuteurs afin de mettre en évidence les points forts et les points faibles et participation de deux étudiants élus aux CP. De plus, quatre étudiants (un par institution partenaire) feront partie du comité d'évaluation interne.

l
lh



MNHN SJ N°427-19



ipt
Instituto
Politécnico
de Tomar

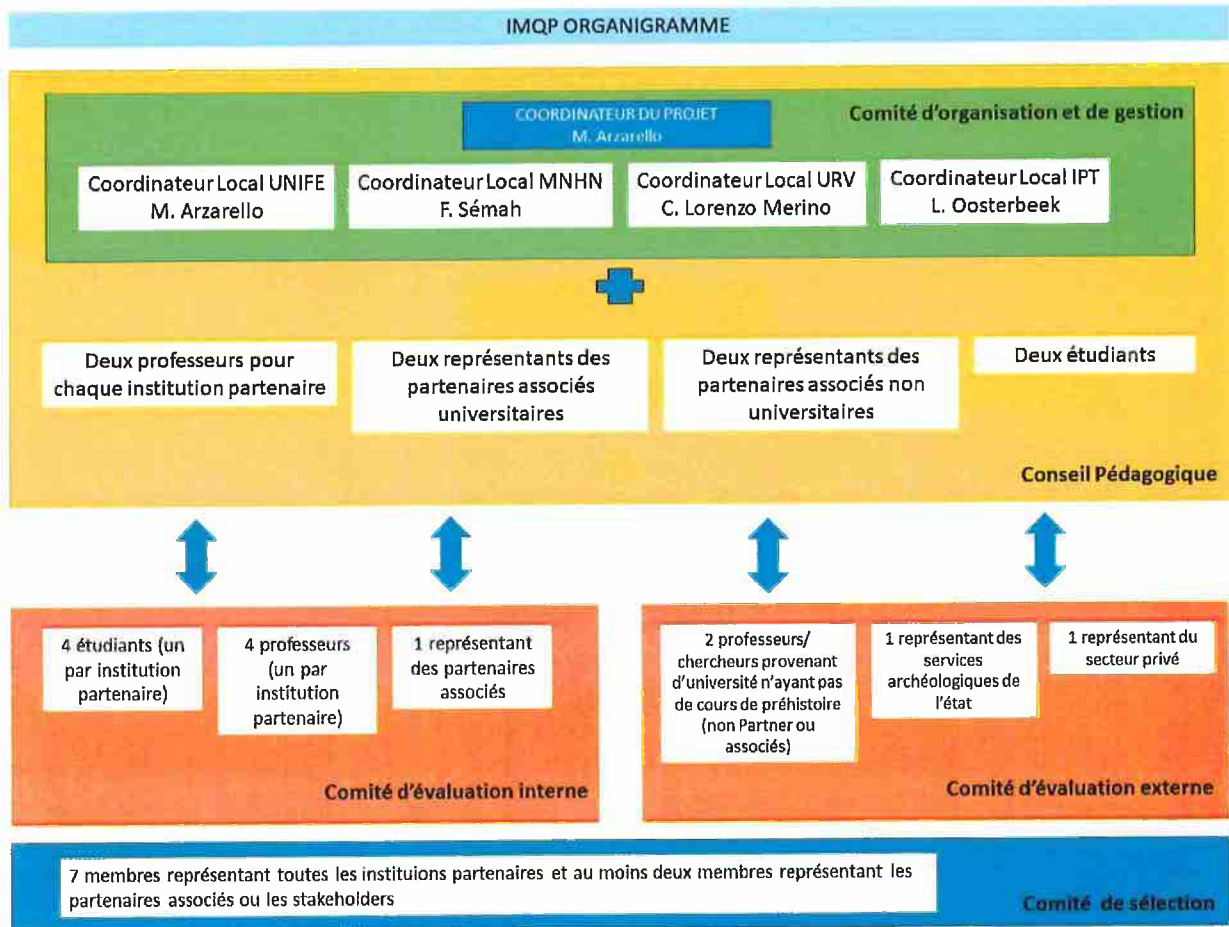


Fig. 2 : organigramme du master IMQP.

lh